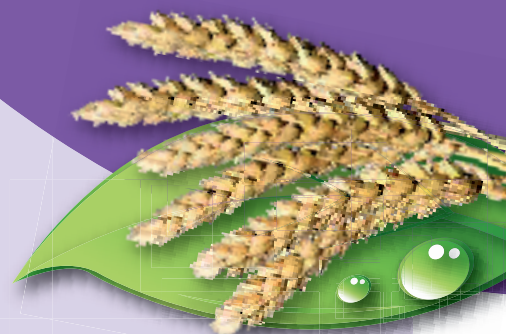




Les bâtiments d'élevage bovin en région Centre : plus grands et mieux équipés

En région Centre, le cheptel bovin est essentiellement allaitant de type naisseur. Entre 2001 et 2008, la concentration des élevages entraîne une forte diminution du nombre d'exploitations notamment laitières. Près des trois-quarts de ces dernières ont bénéficié d'aides aux investissements pour les bâtiments via le PMPOA 1 notamment. La capacité moyenne des bâtiments d'élevage s'est accrue entre 2001 et 2008. Avec des élevages allaitants majoritaires, la stabulation libre avec litière accumulée est dominante de même que l'utilisation du fumier. Les aires de stockage des effluents solides ont gagné en capacité et les plans d'épandage se généralisent. Enfin, les éleveurs laitiers maîtrisent mieux les écoulements des eaux.

Le cheptel bovin régional est essentiellement de type allaitant naisseur : il est composé à 50 % par un troupeau allaitant (vaches et génisses de renouvellement) et à peine 5 % des bovins sont engraisés.

Avec 544 600 bovins lors de l'enquête de novembre 2008, la région Centre détient moins de 3 % des effectifs de bovins sur le plan national. Entre les enquêtes 2001 et 2008, le nombre de ces animaux a diminué de 1,5 % dans la région. La baisse concerne uniquement le troupeau laitier (- 6 %). Inversement, le troupeau allaitant s'est accru de 2,6 %. Le cheptel allaitant est concentré dans le sud de la région (Indre et Cher) alors que les vaches laitières sont les plus nombreuses en Indre-et-Loire.

En 2008, 76 % des élevages bovins de la région sont des allaitants purs, 17 % des laitiers purs,

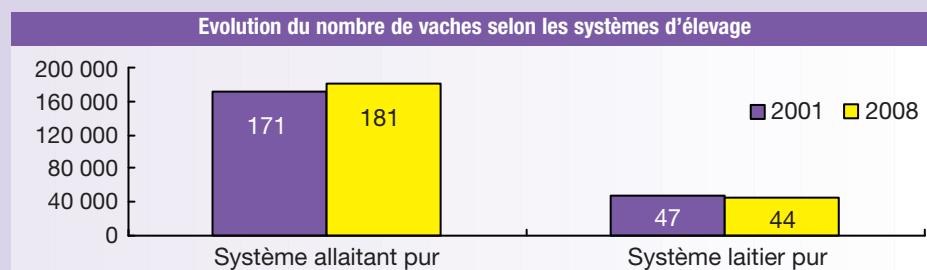
4 % des élevages mixtes (lait et viande) et 3 % des élevages assurant d'autres productions comme les veaux de boucherie notamment.

La diminution est beaucoup plus sensible pour les élevages laitiers purs que pour les allaitants purs. Les baisses observées pour les élevages mixtes et autres, à relativiser du fait de la faiblesse des effectifs, traduisent néanmoins une spécialisation des élevages de plus en plus marquée. Parallèlement, selon le type d'élevage, le nombre de vaches varie différemment.

En laitier, le nombre de vaches diminue entre 2001 et 2008 alors qu'en allaitant, les effectifs progressent. La baisse marquée et concomitante du nombre d'exploitations permet de conclure à un phénomène de concentration des cheptels dans les deux cas.

Type d'élevage bovins dans le Centre	Nombre d'élevages		Evolution 2001/2008
	2001	2008	en %
allaitant pur	4 235	3 524	- 17
laitier pur	1 280	801	- 37
mixte	416	174	- 58
autre	669	147	- 78

Source : Agreste - enquêtes cheptel et bâtiments d'élevage 2001 et 2008



Source : Agreste - enquêtes cheptel et bâtiments d'élevage 2001 et 2008



Analyse et résultats

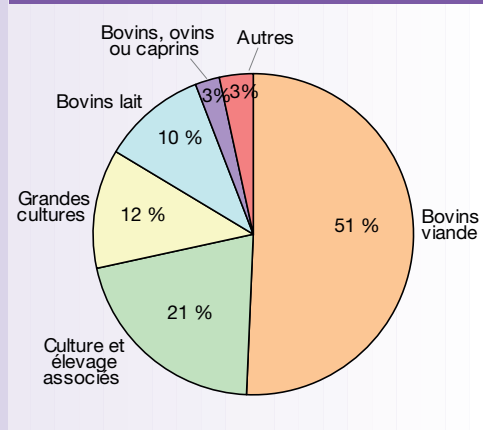
Zoom sur les aides aux investissements liées aux bâtiments (PMPOA 1 et 2, PMBE)

Les Programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole 1 et 2 (PMPOA 1 et 2) et le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) datent respectivement de 1993, 2002 et 2005. Ils visent à permettre aux éleveurs de respecter les normes imposées par les réglementations communautaires relatives au bien-être et à l'hygiène animal et à l'impact environnemental. Les aides publiques couvrent ces frais dans la limite de deux tiers des investissements pour les PMPOA et de 20 % pour le PMBE (hors zone de montagne). Le PMPOA 1 a essentiellement concerné les élevages les plus importants en taille de cheptel. Il devait répondre à la directive communautaire de 1991 relative à la protection des eaux contre les nitrates. La phase 2 du PMPOA vise en priorité les élevages situés en zone vulnérable. Le PMBE prend le relais de ces dispositifs en étant davantage axé sur l'aspect modernisation des bâtiments.

Pour un tiers des exploitations bovines, cultures et bovins sont associés

En 2008, plus de la moitié des exploitations bovines du Centre déclarent que les bovins viande sont leur activité dominante, l'activité bovins lait n'étant dominante que pour 10 % d'entre elles. Dans un tiers des cas, l'atelier bovins est associé, voire complémentaire d'un atelier « grandes cultures » dans des zones comme le Perche ou les bordures de la Champagne berrichonne.

les activités bovins viande et bovins associées à des cultures prédominent

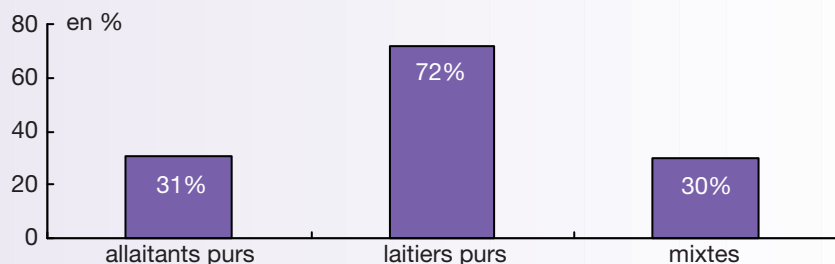


Source : Agreste - enquête cheptel et bâtiments d'élevage 2008

Près des trois-quarts des exploitations laitières ont bénéficié d'aides aux investissements

En 2008, 38 % des exploitations bovines du Centre avaient bénéficié d'aides aux investissements. Cependant, cette proportion masque de grandes disparités d'un type d'élevage à l'autre.

Bénéficiaires d'aides aux investissements en région Centre selon le type d'élevage



Source : Agreste - enquête cheptel et bâtiments d'élevage 2008

Les aides aux investissements concernent principalement les exploitations laitières pour des questions sanitaires (qualité du lait) et économiques (durée d'hébergement plus longue qu'en élevage allaitant). En allaitant, les investissements de mise aux normes des bâtiments s'observent surtout dans les grosses structures : ainsi 51 % des exploitations avec plus de 50 vaches allaitantes ont bénéficié d'aides aux investissements sur les bâtiments.

Les exploitations individuelles sont majoritaires

Les exploitations bovines de la région sont majoritairement des structures individuelles (58 %) mais comptent également une part importante d'EARL (21 %) et de GAEC (13 %). La présence d'un troupeau laitier modifie le choix du statut puisque dans ce cas, le statut individuel ne représente plus que le tiers des situations.

Les exploitations bovines du Centre disposent de 125 ha de surface agricole utilisée (SAU) en moyenne dont 62 ha de prairies. 92 % de ces prairies sont pâturées, soulignant ainsi le caractère allaitant du cheptel bovin de la région. Au niveau national, la SAU moyenne des exploitations bovines est moindre : 79 ha dont 44 ha de prairies pâturées à 84 %. La proportion de prairies est plus importante en France que dans le Centre où coexistent davantage bovins et cultures. D'un système d'élevage à l'autre, la SAU moyenne varie peu en région. En revanche, la proportion de prairies est évidemment différente : limitée pour les laitiers purs (30 %) et les mixtes (42 %) mais forte pour les allaitants purs (61 %).

La capacité moyenne des bâtiments augmente

Le parc régional des bâtiments destinés à l'élevage de bovins est constitué d'environ 11 800 bâtiments qui se décomposent en 10 000 bâtiments « en dur », 200 tunnels ou abris plein-air et environ 1 600 situations de plein-air intégral. Depuis 2001, le nombre de bâtiments a diminué de 24 % dans le Centre et de 22 % en France en relation avec la diminution du nombre d'exploitations ainsi que du cheptel. La capacité totale a également diminué mais dans une moindre mesure (- 14 %) pour atteindre 588 000 places en 2008. En 2008, un bâtiment héberge en moyenne 59 animaux contre 52 en 2001.

La stabulation libre avec litière accumulée est dominante

La stabulation libre prédomine largement dans les élevages bovins de la région, le plein-air intégral concerne essentiellement le troupeau allaitant (il concerne 15 % des vaches allaitantes) et reste quasi inexistant pour le troupeau laitier. La durée moyenne d'hébergement des animaux est de 208 jours par an pour les vaches laitières et de 130 jours pour les vaches allaitantes.

Pour ces dernières, l'hébergement se fait exclusivement en stabulation libre avec litière accumulée et aire paillée intégrale. Pour les vaches laitières, les logettes associées à un système générant du fumier se développent puisqu'elles représentent, en 2008, 22 % des capacités d'accueil contre seulement 8 % en 2001. Ce système permet d'économiser de la paille tout en maintenant un bon confort aux animaux.



■ Un système fumier dominant

Le fumier est davantage utilisé que le lisier puisque 96 % des exploitations bovines de la région en ont produit ou utilisé contre 22 % s'agissant du lisier ou du purin. Ceci s'explique par le mode d'hébergement des vaches allaitantes en litière paillée ; d'autre part, d'un point de vue réglementaire (Installations classées et Directive Nitrates), la gestion des fumiers est plus souple que celle des lisiers : certains sols sont impropres aux épandages de lisiers en raison de leur faible capacité à retenir les nitrates. D'autre part, distance et date d'épandage sont moins contraignantes pour les fumiers.

En moyenne, 20 % de la SAU des exploitations a reçu du fumier. Le stockage du fumier au champ (permettant un gain de place) est autorisé après au moins deux mois passés dans l'exploitation (sous les animaux ou dans une fumière) ; dans la région, près de 80 % des exploitations y ont recours.

La pratique du compostage du fumier reste peu utilisée (8 % des éleveurs dans la région et 10 % en France), cette technique permet pourtant d'obtenir un produit à plus forte valeur fertilisante sans odeur et plus facile à répartir.

■ Stockage des effluents solides : la taille des aires de stockage s'accroît

La surface moyenne des aires de stockage a progressé, passant de 150 m² en 2001 à plus de 210 m² en 2008. La moyenne nationale s'établit à 185 m² en 2008. Sur la même période, leur nombre est passé de 3 800 à 2 000 dans le Centre, en lien avec la diminution du nombre d'exploitations bovines. La proportion d'exploitations avec aire a diminué de 57 % à 44 % depuis 2001.

43 % des aires ont 30 ans d'existence voire plus, mais quatre aires sur dix ont été construites durant les périodes où les dispositifs d'aides PMPOA (1 notamment) étaient en vigueur : 32 % lors du PMPOA 1 et 9 % lors du PMPOA 2.

Seulement 12 % des aires sont couvertes (contre 21 % en moyenne nationale) mais 83 % d'entre elles ont été construites entre 1995 et 2002 lors du PMPOA 1.

Le béton devient la référence pour la construction puisqu'en 2008, 76 % des aires sont bétonnées contre 65 % en 2001. Sur le plan national, la proportion est de 90 %. L'ancienneté des aires en région Centre explique cet écart.

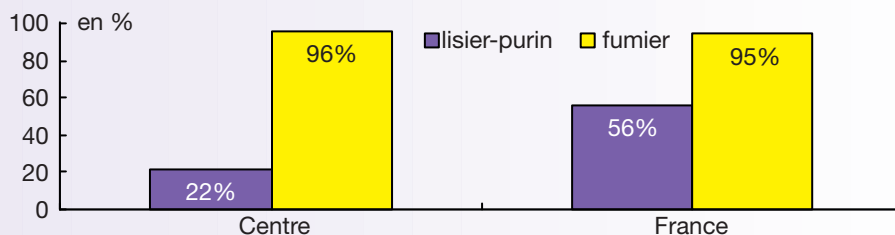
Des progrès restent à réaliser concernant les écoulements de l'aire : bien qu'en progression, les écoulements ne sont récupérés que dans 45 % des cas contre 63 % en France. Cette différence s'explique par la forte proportion d'élevages allaitants dans le Centre, élevages pour lesquels la maîtrise des écoulements est moindre qu'en système laitier.

■ Stockage des effluents liquides : des fosses de plus grande capacité construites lors du PMPOA 1

Conséquence de la baisse du nombre d'exploitations laitières, seulement 965 fosses subsistent en 2008 contre plus de 1 500 en 2001. Les fosses concernent essentiellement les élevages laitiers, producteurs de lisier (75 % des laitiers purs disposent d'une fosse contre 8 % des allaitants purs).

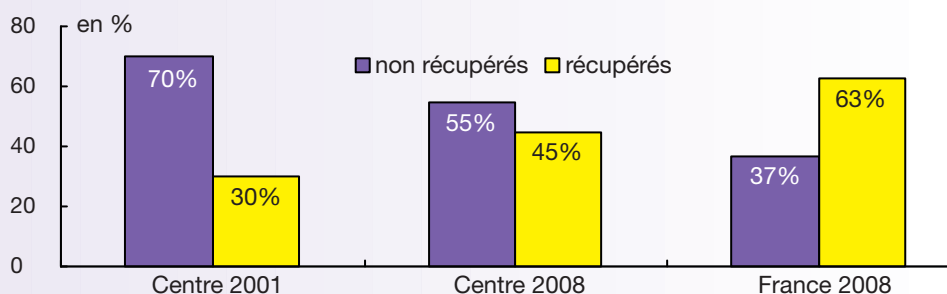
Analyse et résultats

Exploitations bovines ayant produit ou utilisé du lisier ou du fumier



Source : Agreste - enquête cheptel et bâtiments d'élevage 2008

Des écoulements de l'aire de stockage moins maîtrisés dans le Centre



Source : Agreste - enquête cheptel et bâtiments d'élevage 2001 et 2008

Plus des deux tiers des fosses ont été construites alors que les dispositifs PMPOA 1 et 2 étaient proposés : 52 % entre 1995 et 2002 (PMPOA 1) et 17 % entre 2003 et 2008 (PMPOA 2).

L'autonomie moyenne de stockage progresse passant de 5,7 mois en 2001 à 6,5 mois en 2008 (pour 6 mois en moyenne nationale) ; la réglementation impose une autonomie de stockage d'au moins 4 mois pour les installations classées. Enfin, le volume moyen de stockage des fosses est passé de 215 m³ en 2001 à plus de 400 m³ en 2008.

■ Généralisation des plans d'épandage : vers une meilleure gestion des déjections animales

Dans le Centre, 52 % des exploitations bovines établissent un plan d'épandage des déjections animales. C'est nettement mieux qu'en 2001 où la proportion n'était que de 17 %. Malgré tout, le taux régional est inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à 66 % des exploitations bovines. Les petits élevages (avec une moyenne de 90 bovins) réalisent peu de plan d'épandage. En effet, un plan d'épandage n'est obligatoire que pour les exploitations localisées en zone vulnérable au sens de la directive nitrates ou pour les exploitations soumises aux ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement), classement établi selon un critère de taille du troupeau.

La Surface Potentiellement Epandable (SPE) représente en moyenne 85 % de la SAU (surface agricole utilisée) des exploitations bovines de la région contre 74 % en France. Le taux de SPE s'explique par l'association élevage/cultures plus marquée dans la région.



Analyse et résultats

Des écoulements d'eaux mieux maîtrisés en système laitier

Selon le type d'élevage, la gestion de l'écoulement n'est pas identique. Elle concerne surtout les élevages laitiers et les élevages allaitants de grande taille.

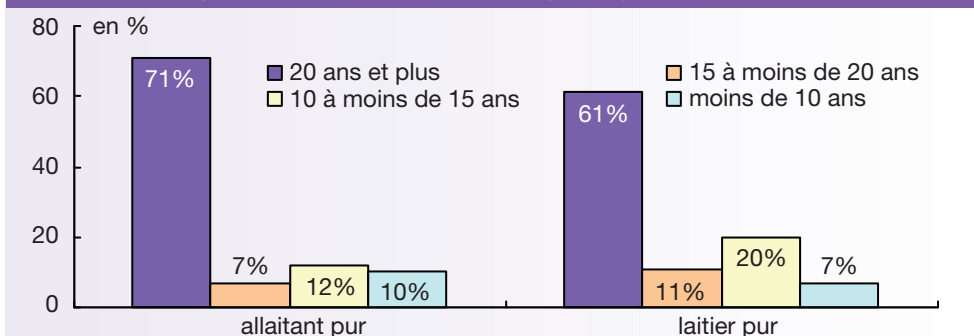
Qu'il s'agisse des eaux vertes (liées aux passages d'animaux), des eaux blanches (liées au circuit du lait) ou des eaux brunes (liées aux aires d'exercice), ces effluents sont davantage orientés vers des fosses ou des dispositifs de traitement.

En système allaitant, où la pression sanitaire et la durée d'hébergement sont moindres que pour les élevages laitiers, la gestion des écoulements d'eaux souillées reste très limitée.

	Eaux vertes en %		Eaux blanches en %		Eaux brunes en %	
	2001	2008	2001	2008	2001	2008
Milieu naturel	39	32	34	28	27	20
Aire d'exercice	3	0	1	0	18	10
Fosse	58	65	56	68	55	62
Dispositif de traitement	0	3	8	4	0	8

Source : Agreste – enquêtes cheptel et bâtiments d'élevage 2001 et 2008

Age des bâtiments selon le type d'élevage en région Centre en 2008



Source : Agreste – enquête cheptel et bâtiments d'élevage 2008

Des bâtiments anciens dans les élevages allaitants, plus récents dans les élevages laitiers

70 % du parc a 20 ans ou plus et seulement 12 % des constructions ont moins de 10 ans. Le parc régional apparaît relativement ancien à l'image des bâtiments d'élevage bovin français. Cependant, d'un type d'élevage à l'autre, l'âge du parc varie.

En élevage laitier, les bâtiments sont légèrement plus récents, 20 % ont entre 10 et 15 ans. Ils ont donc été construits entre 1995 et 2000 à l'occasion du PMPOA 1.

Méthodologie

L'enquête « cheptels et bâtiments d'élevage » a été réalisée en novembre 2008 par le Service Régional de l'Information Statistique et Economique (SRISE) de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Centre.

Un volet relatif aux bâtiments d'élevage est venu compléter l'enquête cheptel réalisée annuellement. Parmi les 476 exploitations enquêtées, seules celles détenant au moins 10 vaches laitières ou 5 vaches nourrices ou un total de 30 bovins ont été sollicitées (soit 417 exploitations) pour répondre aux questions relatives aux bâtiments.

Les données obtenues permettent d'apprécier l'importance des cheptels, les caractéristiques techniques des installations mais aussi certains aspects environnementaux et de bien-être animal.

La comparaison de ces données sur les bâtiments avec celles de l'enquête réalisée en 2001 permet d'apprécier les évolutions constatées et les effets des mesures et réglementations mises en place.

Des constructions utilisant des matériaux actuels

L'utilisation du métal pour les charpentes a progressé entre 2001 et 2008 passant de 48 % à 55 % au détriment du bois qui ne concerne plus que 40 % des bâtiments. Le fibro-ciment devient majoritaire concernant la couverture des bâtiments. Il s'applique à 52 % des toitures contre 45 % en 2001. Dans 57 % des cas, le ou les exploitants ont participé à la construction du bâtiment permettant ainsi de réduire sensiblement les coûts.

Des installations de traite plutôt récentes

Globalement, les installations de traite sont plutôt récentes. La moitié d'entre elles ont moins de 15 ans. Lorsqu'une installation de traite est présente, il s'agit trois fois sur quatre d'une installation de type « épi avec traite par le côté » qui paraît être le meilleur compromis en termes de rapidité, de confort et de coût. Les robots de traite concernent seulement 1 % des installations. Leur coût élevé les restreint aux cheptels importants.

Des exploitations bovines mieux équipées mais leurs équipements demeurent perfectibles

Près de 80 % des exploitations disposent d'un dispositif de contention des animaux, principalement sous forme de couloir. Si 85 % des exploitations peuvent isoler un ou plusieurs animaux, c'est surtout dans une partie non spécifique des bâtiments. L'accès aux animaux via une entrée indépendante de l'aire d'exercice ou de la zone lait ne se retrouve que dans un quart des exploitations.

Seule une exploitation sur dix dispose d'un box ou d'un local dédié à l'insémination. Plus de la moitié ne dispose pas d'équipements spécifiques pour recevoir des visiteurs, seule la présence d'un robinet extérieur est mise en avant dans 25 % des cas.

Enfin, 9 exploitations sur 10 stockent leurs produits dans un local fermé à clef. La plupart du temps, ce lieu sert à stocker à la fois les produits vétérinaires et les produits phytosanitaires. Un quart seulement possède un lieu de stockage spécifique pour les produits vétérinaires.

Pour en savoir plus :

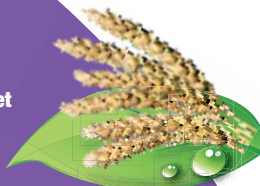
Les bâtiments d'élevage bovin entre 2001 et 2008 - Réduction des risques de pollution d'origine bovine : Agreste Primeur n° 240 – avril 2010

Site Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr
Site de la DRAAF : www.draaf.centre.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier - 45042 Orléans CEDEX 1
Tél. 02 38 77 40 60 - Fax 02 38 77 40 69
Email : srise.draaf-centre@agriculture.gouv.fr



Directrice de la publication : I. Chmitelin
Rédacteur en chef : P. Barbéra
Composition : SRISE Centre
Impression : Concordances
02 38 69 61 11
Dépôt légal : à parution
ISSN : 0246-1803
Prix : 2€